

## Les Cahiers de droit



*The Canadian Yearbook of International Law / Annuaire canadien de Droit international*, vol. XVII, 1979, tome XVII. C.B. Bourne, Rédacteur en chef. Univ. of British Columbia, 1980. 9, 462 p. 28\$.

Edward G. Hudon

Volume 22, Number 1, 1981

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/042432ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/042432ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (print)

1918-8218 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Hudon, E. G. (1981). Review of [*The Canadian Yearbook of International Law / Annuaire canadien de Droit international*, vol. XVII, 1979, tome XVII. C.B. Bourne, Rédacteur en chef. Univ. of British Columbia, 1980. 9, 462 p. 28\$.] *Les Cahiers de droit*, 22(1), 286–287. <https://doi.org/10.7202/042432ar>

de la preuve de la faute; les problèmes reliés à l'indemnisation des proches ou des héritiers de la victime sont présentés lors de l'étude de l'indemnisation du dommage; le problème de la pluralité des causes est rattaché aux liens de causalité, etc.

Cette présentation qui s'écarte de la présentation traditionnelle est intéressante car elle permet de présenter les régimes spéciaux ou certaines difficultés concrètes comme des illustrations de règles expliquées, qui permettent d'en préciser l'application, la portée et qui parfois soulignent les erreurs d'applications jurisprudentielles.

Dans la deuxième partie sont présentés trois régimes spéciaux d'indemnisation prévus par des lois de type social: celui des accidents d'automobile, celui des victimes d'accidents du travail et celui des victimes d'actes criminels.

Dans chaque cas sont présentés l'origine et les motifs de ces lois, les conditions d'application et les effets avec la relation avec le régime ordinaire de responsabilité.

L'étude la plus développée concerne le régime d'indemnisation des accidents d'automobile qui est présenté de façon très détaillée. La distinction fondamentale de l'indemnisation du préjudice corporel et du préjudice matériel est bien sûr soulignée, de même que les points délicats soulevant des problèmes d'interprétation ou d'application.

Relativement aux difficultés d'interprétation une solution est proposée par l'auteur. Les difficultés inhérentes à l'application de ce régime en droit international privé sont elles aussi largement soulignées.

Ce livre n'aborde certes pas les grandes discussions doctrinales. Mais il est clair, précis. L'originale présentation des régimes spéciaux et des grandes « catégories » de responsabilité — tout en présentant peut-être l'inconvénient de moins souligner l'existence de leur caractère spécifique — constitue, à nos yeux, une de ses grandes qualités: elle évite tout d'abord bien des redites; le domaine de la responsabilité y retrouve ainsi une unité que la présentation traditionnelle tendait à masquer; chaque

régime spécial ou problème spécifique se trouve ainsi rattaché à un aspect de ce droit dont il constitue soit une illustration soit une dérogation. Quant à la présentation des régimes spéciaux d'indemnisation, elle constitue une initiation à un aspect du droit maintenant indispensable.

Dans l'ensemble, et malgré quelques lacunes, un excellent ouvrage d'initiation à ce domaine du droit.

M.D. CASTELLI

**The Canadian Yearbook of International Law/Annuaire canadien de Droit international**, vol. XVII, 1979, tome XVII. C.B. Bourne, Rédacteur en chef. Univ. of British Columbia, 1980. 9, 462 p. 28 \$.

*L'Annuaire canadien de Droit International* existe depuis 1963. Le tome XVII confirme la réputation d'excellence qui s'est attachée à la revue depuis que le premier volume a été publié il y a dix-sept ans. Dans ce dernier volume, comme dans les autres, il y a des articles de qualité sur différents aspects du droit international. Il y a aussi des notes et des commentaires, et une section consacrée à la pratique canadienne courante dans ce domaine du droit. De plus, il y a une section de résumés d'arrêts canadiens importants en droit international privé aussi bien que public. Finalement, on y retrouve un commentaire sur les traités que le Canada a signés pendant l'année 1978, et une section de chroniques bibliographiques.

Le premier des six articles raconte les événements de la carrière du juge John E. Read, membre de la Cour internationale de justice de 1946 à 1958. Ce Canadien distingué, qui vécut 85 ans, fut non seulement juge mais aussi avocat, professeur en droit, et conseiller juridique du ministère des Affaires étrangères du Canada.

Le deuxième article porte sur « La délimitation du plateau continental entre le Canada et les États-Unis dans la mer de

Beaufort ». Dans cet article, écrit par Michel Frederick, réviseur-juriste à la Cour fédérale du Canada, le problème abordé est celui de la ligne frontière entre l'Alaska et le Yukon. Un autre article, intitulé « The Northwest Passage in International law », précise les problèmes auxquels le Canada doit faire face si le passage en question doit servir régulièrement au transport international du pétrole; il est écrit par le professeur Donat Pharand de la faculté de droit de l'Université d'Ottawa.

Le volume XVII comprend également un article sur les principes du droit international et la pollution de l'eau (Franco Florio, « Water Pollution and Related Principles of International Law »), et un autre qui traite de la question des contrats en droit international privé aux États-Unis (Joust Blom, « Choice of Law Methods in the Private International Law of Contract »). Mais des six articles, le plus intéressant est certainement celui de L.G. Green, intitulé « War Law and the Medical Profession ». L'auteur y trace, du point de vue historique, le développement de la protection accordée au corps médical à la suite des armées sur les champs de bataille. Il précise que cette protection, telle qu'on la connaît, n'existe que depuis le dix-huitième siècle, quoi qu'on commençât à en parler dès le quatorzième.

Parmi les notes et commentaires, qui sont aussi intéressants que les articles, on trouve une note à propos d'un projet de convention internationale sur le transport des marchandises, un commentaire sur « La lune : patrimoine commun de l'humanité », et un autre sur l'adjudication de la ligne frontière dans le Golfe du Maine (« Adjudication of the Maritime Boundary in the Gulf of Maine »). La section sur les traités que le Canada a signés en 1978 aborde un accord garantissant la coopération dans le domaine de l'énergie nucléaire entre le Canada et d'autres pays, un accord aérien entre le Canada et Haïti, des conventions fiscales entre le Canada et certains pays, ainsi qu'un accord entre le Canada et le gouvernement de la République fédérale

d'Allemagne sur les relations cinématographiques.

Pour sa part, la section consacrée à la pratique canadienne dans le domaine du droit international comprend des extraits de correspondance et des déclarations du ministère des Affaires étrangères, entre autres, une déclaration sur la limite de l'extra-territorialité des lois. Il y a aussi des extraits de résolutions, de déclarations du gouvernement, et de débats à la Chambre des Communes.

Les résumés d'arrêts importants dans le domaine du droit international sont rédigés soit par mots clés, soit par paragraphes explicatifs.

L'annuaire normalement est bilingue, mais parmi les six articles, un seul est écrit en français. Il en va de même des notes, des commentaires, et des chroniques bibliographiques. Par conséquent, le volume est plutôt anglais que bilingue. C'est quand même un livre très intéressant et utile. Bien relié et clairement imprimé comme les autres volumes de la série, le volume XVII constitue une contribution importante à la doctrine du droit international.

Edward G. HUDON

Le très honorable **Gérald FAUTEUX, Le livre du magistrat**, Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1980, 203p.  
[ISBN 0-662-90617-9].

Le regretté et éminent magistrat présente lui-même son ouvrage de la manière suivante :

Il ne s'agit pas ici, bien sûr, d'un traité compréhensif de doctrine ou de jurisprudence sur une ou plusieurs questions de droit. C'est plutôt un simple manuel offert surtout aux nouveaux juges et cela dans le meilleur esprit de confraternité. Un guide donc où l'expérience et la science de juges avertis ont naturellement le pas sur l'originalité et suggèrent des solutions aux problèmes de complexité diverse qui peuvent se présenter en ce qui a trait à la conduite judiciaire ou extra-judiciaire du magistrat.